

ASSEMBLÉE NATIONALE13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1806

présenté par
Mme Mélin**ARTICLE 39**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet article le Gouvernement demande au Législateur de voter un texte sans aucune information, ni étude d'impact, ni autre précision sur le contenu des textes réglementaires d'application.

Or, il s'agit d'un débat utile pour la démocratie. En tant que députés, nous ne pouvons pas donner de quitus à l'administration centrale (renvois au décret et arrêtés) sur cette question.

La sagesse exige de retirer cet article du PLFSS et d'initier des états généraux de la réparation des ATMP incluant les partenaires sociaux et les associations de victimes, les associations de praticiens du droit (ANADAVI), des parlementaires, des représentants de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat.

Cet amendement a été travaillé avec la FNATH.